

Le Pass Navigo sur mobile n'est pas pour tout de suite

[17/03/10]

La carte permettant de prendre les transports d'Ile-de-France contient déjà une puce sans contact. Mais il ne sera pas facile de la fusionner avec celle des téléphones.

Sans le savoir, quelque 5 millions de voyageurs de la région parisienne utilisent déjà la technologie sans contact NFC : leur Pass Navigo, émis sous le contrôle du STIF, l'autorité organisatrice des transports en Ile-de-France, est doté d'une puce NFC. Chaque Pass Navigo lui revenant à près de cinq euros (amortis sur dix ans, la durée de vie de chaque carte), le STIF aurait tout intérêt à le dématérialiser et à faire héberger cette application sur la puce NFC d'un téléphone portable. Les usagers n'auraient plus à se rendre en station pour renouveler leur abonnement, mais le feraient directement depuis leur mobile. En juin dernier, Jean-Paul Huchon, patron du STIF, et par ailleurs président socialiste de la région Ile-de-France, a d'ailleurs annoncé que cette révolution serait en route fin 2010.

Un panel de supports étendu

Grâce au STIF, les téléphones NFC vont-ils se généraliser en région parisienne ? On peut en douter, pour au moins deux raisons. D'abord, les négociations sur le prix que le STIF va payer aux opérateurs de téléphonie mobile pour ce service semblent difficiles. Ensuite, la RATP et la SNCF testent actuellement une alternative : un Pass Navigo sur une clef USB dotée d'une puce NFC et fournie par l'entreprise Neowave. Une fois connectée à un ordinateur, cette clef permet de recharger son abonnement sur Internet. Un millier d'usagers l'utiliseront jusqu'à cet été. «*Nous voulons proposer un panel de supports sans contact qui puissent convenir à tous nos clients, depuis l'utilisateur occasionnel jusqu'à l'abonné annuel*», résume Joël Eppe, responsable du pôle de l'innovation et des technologies, à la direction des systèmes d'information de SNCF Proximités (TER, Transilien, Corail Intercités). Or, à Séoul, en Corée du Sud, un choix aussi large de supports - combiné à des problèmes de service après-vente - a freiné l'adoption des mobiles NFC.

Du coup, Olivier Nalin, directeur du développement, des affaires économiques et tarifaires du STIF, qui intervenait lors du rassemblement organisé à Bercy le 10 février dernier par le Forum des Services Mobiles Sans Contact, a annoncé des ambitions réduites : le mobile NFC constituera un support idéal pour les billets achetés par les voyageurs occasionnels, qui, eux, n'ont pas de Navigo.

J. H., Les Echos

[Réagir à cet article](#)

Pour aller plus loin

EQUIPEMENTIER DE TELECOMMUNICATIONS

Ericsson met le turbo dans l'Internet Mobile avec le LTE

[29.03.10]

Le trafic Internet mobile a dépassé la voix

[29.03.10]

Alcatel-Lucent dément avoir aidé l'Etat birman à contrôler les communications

[29.03.10]

Nokia achète un spécialiste des logiciels de navigation Internet sur les mobiles

[29.03.10]

Google fait les frais de son retrait de Chine

[26.03.10]

Et aussi dans l'actualité High-Tech

Atmel : la future cohabitation avec

LFoundry fait des remous

[30/03/2010 - Les Echos]

Avec la remise des clés de l'usine provençale d'Atmel à son nouveau propriétaire, la question de la répartition des services et des responsabilités reste posée alors que le groupe américain va rester ...

Les boutiques prennent de l'importance pour vendre de l'ADSL et des forfaits mobiles

[30/03/2010 - Les Echos]

Free Mobile aura ses propres magasins

[30/03/2010 - Les Echos]

Un marché de 1 milliard d'euros par an

[30/03/2010 - Les Echos]

La France veut devenir terre d'accueil pour les « data centers »

[30/03/2010 - Les Echos]

Tous les articles

Partenaires

Services

Voyage prestige
Crédit Immobilier
Immobilier d'entreprise
Location Bureaux
Immobilier de prestige
Mode & Design
Courtier en ligne
Espace trading
Gérer votre patrimoine

Nos dernières infos

00:09 : INTERVIEW Louis Eudes : " Un achat immobilier à l'étranger ne s'improvise pas "

19:56 : Double attentat suicide dans le métro de Moscou, 38 morts

19:56 : Régulation : Sarkozy exhorte les Etats-Unis à travailler avec l'Europe

19:42 : TGV Tours-Bordeaux : Vinci aurait décroché le contrat

19:35 : Roumanie et Hongrie baissent les taux pour soutenir l'économie

19:29 : Saint-Gobain se renforce au Japon avec MAG

Recherche par secteur

Voir toutes les news

1/16

| | | | | | |
|-----------------------------|---------------------|---------------------|------------------------|-----------------|----------------------|
| La bourse | Les secteurs | Débats | L'actualité par région | Les Echos PME | Les Echos sur mobile |
| L'actualité boursière | Le journal | Vos commentaires | Culture | Management | Vos alertes |
| Communiqués entreprises | Les sociétés citées | Nos forums | Nos fils RSS | Nos biographies | Nos Newsletters |
| Finances personnelles | Nos archives | Nos blogs | Les dernières dépêches | Emploi | Météo |
| Nouveau: Les Cercles | Portail Vidéos | Les Echos Wine Club | | | |

Abonnements / Espace clients / Publicité

Abonnement Pack (journal + web) Espace clients **Publicité:** Lesechosmedias
 Abonnement Web

Sites web du groupe

| | | | | | |
|------------------|----------------|---------------------------|----------------------|--------------------|-----------------------|
| Investir | TPE-PME.com | Conférences | L'Institut Les Echos | Série limitée | Radio Classique |
| Enjeux-Les Echos | Bilansgratuits | Salon des Entrepreneurs | Les Echos Formation | Les Echos ePaper | Connaissance des Arts |
| Capital Finance | Eurostaf | Les Echos de la Franchise | EchoSup | LeCrible.fr | La Fugue |

Rediffusion | C.G.U./C.G.V. | Prestataires | Publicité | Plan du site | Charte lesechos | Aide

Tous droits réservés - Les Echos 2010 ***LesEchos.fr***

Conformément à la loi Informatique et Liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, nous nous engageons à informer les personnes qui fournissent des données nominatives sur notre site de leurs droits, notamment de leur droit d'accès et de rectification sur ces données nominatives. Nous nous engageons à prendre toutes précautions afin de préserver la sécurité de ces informations et notamment empêcher qu'elles ne soient déformées, endommagées ou communiquées à des tiers.